

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

Annexe au procès-verbal de la séance du 15 novembre 1966.

AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense
et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour
1967, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME III

A R M E E S

Section Air.

Par M. Jacques SOUFFLET,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Vincent Rotinat, *président* ; Pierre de Chevigny, Marius Moutet, Philippe d'Argenlieu, *vice-présidents* ; le général Antoine Béthouart, Georges Repiquet, Jean de Lachomette, *secrétaires* ; Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Jean Bène, Jean Berthoin, Raymond Boin, Marcel Boulangé, Julien Brunhes, Roger Carcassonne, Maurice Carrier, Georges Dardel, le général Jean Ganeval, Lucien Gautier, Robert Gravier, Georges Guille, Raymond Guyot, Gustave Héon, Bernard Lafay, Charles Laurent-Thouvery, Guy de La Vasselais, Jean Lecanuet, Marcel Lemaire, Louis Martin, André Monteil, Roger Morève, André Morice, Léon Motais de Narbonne, Henri Parisot, Jean Périquier, le général Ernest Petit, Guy Petit, Alain Poher, Edouard Soldani, Jacques Soufflet, Jean-Louis Tinaud, Jacques Vassor, Paul Wach, Michel Yver.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 2044 et annexes, 2050 (tomes I à III et annexes 38 et 39), 2076 (I, tomes 1 et 2 ; II, tome 2) et in-8° 567.

Sénat : 24 et 25 (tomes I, II et III, annexes 37 et 38) (1966-1967).

Mesdames et Messieurs,

Le projet de Budget qui nous est soumis est le troisième dans le cadre de la Loi de Programme 1965-1970, établie en rapport avec la politique de défense du Gouvernement. Il s'efforce de poursuivre la mise en condition de notre Armée de l'Air tant en ce qui concerne son personnel que son matériel, de façon à lui permettre de remplir les missions qui lui sont confiées, c'est-à-dire de la mettre en mesure à tout moment d'assurer :

- la dissuasion, en répondant à la menace nucléaire par celle d'une riposte de nature à dissuader l'adversaire d'utiliser ce moyen ;
- les conditions de sûreté nécessaires pour permettre le déclenchement de cette riposte si les circonstances l'exigent ;
- la défense du territoire national contre des forces le menaçant directement ;
- et, enfin, la sauvegarde de nos intérêts dans le monde grâce à des possibilités d'intervention rapide.

L'Armée de l'Air doit donc pouvoir :

- mettre en œuvre les formations de la Force Aérienne Stratégique ;
- assurer en permanence la Défense Aérienne du Territoire ;
- et intervenir dans le combat des forces terrestres.

*
* *

Le projet du Budget de la Section Air représente 23,3 % du Budget des Armées. Il se caractérise par la continuation de l'effort d'investissement et d'entretien qui se traduit par une augmentation de 6,9 % du titre V par rapport à 1966 et une augmentation de 5,6 % du titre III.

Nous allons voir quelles sont les incidences de ce budget sur l'efficacité de notre Armée de l'Air en analysant successivement en détail les titres III et V sans insister longuement sur le problème financier, traité par les Rapporteurs de la Commission des Finances.

Budget Air par rapport au budget des Armées.

BUDGET 1967				POUR MEMOIRE budget 1966.
Crédits de paiement.	Armées.	Air.	Pourcentage Air.	Pourcentage Air.
Titre III.....	11.335	2.376	21,0	20,9
Titre V.....	12.215	3.111	25,4	25,8
Total	23.550	5.487	23,3	23,6

Budget Air 1967 par rapport au budget Air 1966.

VARIATIONS 1967-1966					POUR MEMOIRE différence.
Crédits de paiement.	1966	1967	Différence.	Différence. en pourcentage.	1966-1965
Titre III :					
Armées	10.756	11.335	+ 579	+ 5,4	+ 3,04
Air	2.250	2.376	+ 126	+ 5,6	+ 4,35
Titre V :					
Armées	11.269	12.215	+ 946	+ 8,4	+ 8,59
Air	2.910	3.111	+ 201	+ 6,9	+ 16,44
Total :					
Armées	20.025	23.550	+ 1.525	+ 6,9	+ 5,86
Air	5.160	5.487	+ 327	+ 6,5	+ 10,84

Analyse du titre III.

Comme l'année dernière, on enregistre sur le plan « personnel » une certaine stabilité des effectifs.

Ceux-ci sont cependant en légère diminution, de 111.228 à 110.364. Cette diminution provient de la disparition progressive de nos installations expérimentales au Sahara et des nouvelles dispositions prises à l'égard de l'O. T. A. N. L'inscription au budget des

crédits destinés à la revalorisation des soldes et indemnités marque un effort certain ; les augmentations prévues sont cependant loin d'apporter aux personnels militaires des compensations satisfaisantes face aux hausses économiques :

4 % d'augmentation sur les soldes, soit 17 francs par mois pour un capitaine ;

6 % sur les charges militaires, soit 13 francs par mois pour le même capitaine.

D'autres mesures apparaissent dans ce budget, en particulier :

- la décision de rémunérer les élèves-officiers ;
- une augmentation des crédits concernant l'habillement ;
- un léger relèvement des échelles IV du personnel militaire féminin de l'Armée de l'Air ;
- l'extension de l'allocation spéciale pour travaux dangereux aux manipulations des D. A. M. S. (dépôts atomiques) et des propulseurs liquides (environ 1.000 personnes) mais la plus substantielle est le relèvement des échelles IV des sous-officiers ; elle est aussi la plus nécessaire si l'on veut conserver un personnel suffisamment nombreux et valable.

Les droits en échelle IV passeront pour l'Armée de l'Air de 18.563 à 19.363 soit une amélioration de 800 postes ; en pourcentage les échelles IV passent de 38 % à 40 % (en réalité d'ailleurs les droits n'étaient ouverts jusqu'à présent que pour 36 % des sous-officiers).

Cette augmentation pour l'Armée de l'Air, essentiellement composée de spécialistes, est manifestement insuffisante ; il est absolument nécessaire que l'effort fait cette année soit poursuivi dans les années à venir, car les spécialistes, qui sont les personnels les plus coûteux à former, risquent d'être et, en réalité, sont attirés par le secteur civil qui leur offre des rémunérations doubles de celles qu'ils reçoivent dans cette Armée.

Enfin, signalons une faible augmentation des crédits consacrés à l'entretien du personnel qui, compte tenu de la légère déflation des effectifs, se traduit par :

- + 0,41 % pour l'alimentation ;
- + 6,81 % pour le chauffage, l'éclairage ;
- + 5,99 % pour la masse d'entretien ;
- + 10,20 % pour les frais de déplacements.

En ce qui concerne le matériel, le budget 1967 prévoit une nette augmentation des crédits pour l'entretien des avions

(+ 15,08 % par rapport à 1966). Cette augmentation est due, en partie, à l'accroissement du prix des réparations, étant donné l'évolution des matériels. De même l'infrastructure bénéficie d'une augmentation de 11,47 %.

Les crédits de fonctionnement et de carburant restent sensiblement égaux à ceux de l'année dernière (+ 4,5 %).

En conclusion, il apparaît que les mesures prévues en faveur du personnel, sont insuffisantes.

Sans doute, 800 sous-officiers de plus vont bénéficier de l'échelle IV à partir de 1967. Mais cette mesure intéressante ne pourra devenir un encouragement de valeur que si elle est poursuivie et amplifiée chaque année pendant au moins 5 ans.

La pyramide des officiers supérieurs, inchangée depuis près de 10 ans, ne permet plus d'assurer une accession normale aux grades de lieutenant-colonel et colonel, ni un encadrement suffisant au niveau de ces mêmes grades qui permette d'honorer les postes nouveaux de haute responsabilité (F. A. S., etc.).

Il est indispensable, en conséquence, qu'en attendant la sortie de la réorganisation des cadres supérieurs, en projet, cinq postes de colonel et dix postes de lieutenant-colonel soient accordés en surnombre pour faire face aux nécessités d'encadrement les plus urgentes.

Par contre, les dotations budgétaires consacrées à l'entretien des avions et à l'infrastructure vont permettre cette année, de combler en partie, les lacunes des années précédentes et d'assurer une bonne gestion des matériels et un entretien meilleur du domaine militaire.

Analyse globale du titre III.

RUBRIQUE	1966	1967	DIFFERENCE	VARIATION en pourcentage.	VARIATION (Pour mémoire.)
Personnel et entretien du personnel.	1.547	1.614	+ 67	+ 4,28	+ 5,15
Fonctionnement ...	122	127	+ 5	+ 4,35	+ 2,18
Carburants	321	336	+ 15	+ 4,86	— 4,01
Entretien avion	221	254	+ 33	+ 15,08	+ 13,47
Infrastructure	40	45	+ 5	+ 11,47	+ 9,26
Total	2.251	2.376	+ 125	+ 5,59	+ 4,35

Analyse du titre V

La mise en place de la première génération de la Force nucléaire stratégique et la préparation de la deuxième génération pèsent, évidemment, fortement sur le Budget de l'Armée de l'Air et c'est particulièrement le titre V qui en souffre.

Je profite, cependant, de cette occasion pour féliciter nos techniciens et nos aviateurs qui ont su réaliser, avec nos seuls moyens, une force nucléaire de la puissance prévue et la rendre opérationnelle dans les délais qui leur étaient impartis.

Le titre V comprend essentiellement des crédits d'autorisation de programme qui permettent de rattraper le léger retard pris par rapport à la loi-programme et au plan à long terme des armées. Par ailleurs, les autorisations de programme prévues sont conformes au projet de plan à long terme 67-70 présenté en juin 1966.

L'analyse globale fait apparaître une augmentation de + 22,6 % des autorisations de programme 1967 par rapport à 1966 ainsi qu'une légère augmentation des crédits de paiement (+ 6,90 %).

L'accent a été mis, pour le budget 1967, sur les chapitres :

53-71 : matériel télécom et rénovation de bord + 29,6 % ;
augmentation du poste : rechange ;
lancement réseau câbles hertziens - programme Strida.

53-72 : matériels aériens + 59,6 % ;

54-61 : infrastructure + 27,6 %.

Bases F. N. S. et environnements.

« Infra » spécialisée Mirage III E et Transall, « Infra »
liée à l'équipement radio-électrique.

Les autres chapitres correspondent aux programmes établis par l'Armée de l'Air et à la tranche annuelle de renouvellement des matériels.

Analyse globale du titre V.

Autorisations de programme.

	1966	1967	VARIATION en pourcentage.
51-71 Etudes	600	635	+ 5,8
52-71 Investissements D. T. C. A.	137	102,5	
+ Infrastructure D. T. C. A.	15	25	
Total 52-71.....	152	127,5	— 16,1
53-41 Commissariat	60	70	+ 16,6
53-51 Armement, munitions	120	122,5	+ 2,0
53-52 Matériels sol	70	75	+ 7,1
53-71 Matériel télec-sol + rénovation bord.	195	251	+ 28,7
53-72 Matériels aériens	884	1.411,7	+ 59,6
— Rechanges	625	620	— 0,8
54-61 Infrastructure	141	180	+ 27,6
Total titre V.....	(1) 2.847	3.492,7 + 60 (déblocage).	+ 22,6
		3.552,7	

(1) + 150 MF pour la base-vie S. S. B. S.

Crédits de paiement.

		1966	1967	VARIATION 1967/1966.
51-71	Etudes	560	585,9	+ 4,6 %
52-71	Investissements techniques.....	122,6	126	+ 2,7 %
	Infrastructure D. T. C. A.....	31	26	— 16,1 %
	Total : 52-71.....	153,6	152	— 1,0 %
53-41	Commissariat	60	68	+ 13,3 %
53-51	Armement, munitions.....	110	99	— 10,0 %
53-52	Matériels sol.....	70	73	+ 4,2 %
53-71	Telec sol (+ rénovation).....	1.312,8	1.338,7	+ 1,9 %
53-72	Matériels aériens.....			
53-71	Rechanges	478	550	+ 15,0 %
53-72				
54-61	Infrastructure	166	(1) 244,9	+ 47,5 %
54-62				
	Totaux.....	2.910	3.111	+ 6,9 %

(1) Y compris 67 MF de crédits de paiement, base-vie S. S. B. S.
 La dotation *Infra* « pure » est donc de 178 MF en augmentation de 7,2 % sur 1966.

Le chapitre 53-72 relatif au matériel aérien (le poste le plus important du Titre V) se répartit ainsi en autorisations de programme : (2.065 MF). (Crédits de paiement : 1.618 MF) :

Transall	650 millions de francs.	
Avion de combat et Jaguar.....	604	—
Rechanges et réparations.....	620	—
Divers et aléas techniques.....	60	—
Mirage IV (transformation basse altitude)	41	—

On voit la part très importante prise par les rechanges et les réparations ; cet état de fait provient d'une part de l'augmentation croissante de la mise en service de réacteurs à forte poussée et surtout de l'entretien, dans les formations, des Atar qui — lors des revisions assez fréquentes (300 heures) — absorbent un nombre élevé de pièces de rechange très coûteuses.

On voit aussi la part très importante prise par l'avion de combat et le Jaguar.

Il s'agit là, d'une part de financer un avion d'entraînement et d'attaque au sol, le Jaguar, en collaboration avec la Grande-Bretagne. (Version franco-anglaise du projet purement français Ecat) (250 MF) et d'autre part de lancer un nouvel avion capable de succéder aux Mirage III E.

L'autorisation de programme prévoit 200 millions de francs pour le lancement de ce nouvel avion baptisé F 3, et 244 millions de francs pour la continuation de la série Mirage III E, soit 20 Mirage III E.

Au cas où la construction du F 3 serait abandonnée, 20 Mirage III E supplémentaires seraient commandés.

L'avion de combat F 3 est prévu pour succéder au Mirage III E et permettre de faire la soudure avec l'avion à géométrie variable franco-britannique. Cet avion est encore au stade des études ; les crédits correspondants figurent au chapitre 51-71 : Etudes.

Ce sont des caractéristiques techniques et financières qui feront que le F 3 sera ou ne sera pas abandonné.

Le Jaguar, lui, d'abord conçu pour une réalisation purement française sous le nom de Ecat (Ecole Appui Tactique), fait l'objet

maintenant, avec un programme modifié (les besoins britanniques tendant vers un avion plus rapide et plus compliqué), d'un accord d'études et de construction franco-britannique.

Notre Commission souhaite que notre collaboration avec les Britanniques, qui nous fait partager avec eux les risques et les frais de cette opération, permette de répartir équitablement les bénéfices éventuels tant au point de vue commercial qu'au point de vue industriel.

D'autre part, elle estime qu'il est indispensable de prévoir dès maintenant le successeur de notre Mirage III E. Cette succession pourrait être assurée par le F 3, avion de conception classique, mais possédant des performances opérationnelles nettement supérieures au Mirage III E, ou, un peu plus tard, par un avion à géométrie variable construit en collaboration avec les Britanniques.

Si cette dernière solution était adoptée, il serait nécessaire de prolonger la vie de nos Mirage III E jusqu'en 1975-1976, donc en fait, étant donné leur âge à ce moment, accepter une impasse de l'ordre de 2 ou 3 ans.

En résumé :

- les principaux matériels d'armement que l'Armée de l'Air recevra et mettra en service en 1967 sont :
- 12 Mirage IV,
- 25 Mirage III E,
- 7 Mirage III B (bi-place),
- 6 Mirage III R D (reconnaissance),
- 13 Transall,
- 33 Fouga 6,
- 150 missiles Matra 530,
- 3 stations radar 23 cm,
- 1 station réseau Air 70,
- Strida de Taverny,
- 1 radar Palmier,
- premiers relais automatiques d'information digitale à Taverny,
- équipement en poste VOR de 130 appareils et en HF de 140 hélicoptères.

- les principaux matériels d'armement commandés en 1967 sont :
 - 40 (ou 20) Mirage III E : 397 millions de francs,
 - le lancement de série de l'opération Jaguar : 250 millions de francs,
 - l'adaptation basse altitude du Mirage IV : 41 millions de francs,
 - le prix du financement série de 50 Transall : 650 millions de francs,
 - la participation au lancement en série du missile Martel : 45 millions de francs,
 - une 7^e station radar 23 cm : 5 millions de francs,
 - le réseau Air 70 : 51 millions de francs,
 - la continuation du programme Strida : 50 millions de francs,
 - la construction de différents postes et brouilleurs (TACAN, HF, BLU, etc.) : 30 millions de francs.

CONCLUSION

Votre Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées demande au Gouvernement d'accentuer son effort pour revaloriser la condition militaire ; elle juge que ce qui est prévu pour 1967 est insuffisant au double point de vue des avantages matériels et des perspectives d'avancement pour les personnels officiers, sous-officiers et P. M. F. F. A.

Elle constate que l'avenir de l'équipement de l'Armée de l'Air en matériels aériens reste incertain après l'abandon du Mirage III-V et les difficultés rencontrées dans la conception des projets d'avion à géométrie variable.

Elle recommande, en conséquence, au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour mener à bonne fin les études et la fabrication en série des Jaguar et de définir dans les meilleurs délais l'appareil qui succédera au Mirage III E, compte tenu de ce que les perspectives d'avenir militaires et civiles semblent être plus favorables à la concentration de tous nos efforts sur l'avion à géométrie variable.

Sous réserve de ces observations concernant l'avenir de l'Armée de l'Air, tant au point de vue des personnels que des matériels, votre Commission vous propose d'émettre un avis favorable à l'adoption — sans modification — des crédits de la section « Air » du budget des Armées.